

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Arianne Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f678306fc0470cfa38652598>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:45:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est primordial de ne pas regarder les images ou la vidéo à caractère sexuelle. Je retiens aussi comment bien faire la distinction entre un acte impulsif et un acte malveillant à l'aide des informations recueillies avec la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir beaucoup plus outillée et en confiance que mon intervention sera la bonne. Je vais aussi être confiante si j'ai besoin de confisqué un cellulaire, ce que je n'aurais certainement pas fait auparavant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à la victime en la rassurant mais aussi en l'aidant à conserver une bonne estime d'elle même. Je vais aussi tout faire pour cesser la propagation et m'assurer de préserver le mieux possible son intégrité.